



PROGRAMME DE FORMATION DE CONDUCTEUR DE TAXI

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Une formation qui vous permet d'obtenir les compétences nécessaires pour devenir conducteur TAXI

PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS

- Posséder le permis B depuis au moins trois ans (Hors période probatoire)
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ou de condamnation* (Le volet 2 du casier judiciaire doit être vierge)
- Savoir lire et écrire le français correctement
- Effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture de votre département pour obtenir un avis favorable pour l'activité de Chauffeur de TAXI

DUREE

- De 35h à 140h selon profil et formule choisie

DELAIS D'ACCES

- Immédiate à 3 semaines

METHODES MOBILISEES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle
- Passage de l'examen TAXI auprès de la chambre des Métiers



MODALITES D'ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation pré et post-formation

ACCESSIBILITE

- Accès PMR

FORMULES

Formule	Contenu	Tarif
	Horaires <ul style="list-style-type: none">▪ Option « Jour » : En semaine de 9h30 à 16h▪ Option « Soir » : En semaine de 17h00 à 22h00 et Samedi de 9h30 à 17h	
Formule Essentiel	<ul style="list-style-type: none">▪ 65 heures de préparation à la théorie▪ 07 heures de préparation à la pratique▪ 01 heure de préparation à la conduite	1 390 €
Formule Expert	Formule Essentiel + <ul style="list-style-type: none">▪ 32,5 heures de révision	1 890 €
Formule All-in	Formule Expert + <ul style="list-style-type: none">▪ Formalité de création d'Entreprise▪ Formalité d'enregistrement au Registre (VTC/TAXI)	2 390 € (Hors frais du Tribunal de Commerce et hors frais du Registre)



PROGRAMME

Unité de valeur	Description
Tronc Commun	
DROIT DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS ET DES TRANSPORTS COLLECTIFS	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues▪ Utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers▪ Obligations générales relatives aux véhicules▪ Obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue▪ Composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels▪ Autorités administratives et juridictions compétentes▪ Obligations en matière d'assurance (assurances obligatoires et conséquences)▪ Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route▪ Documents relatifs au conducteur et au véhicule ;▪ Sanctions administratives et/ou pénales et les voies et délais de recours▪ Prise en charge des personnes à mobilité réduite▪ Réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande, aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.▪ Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
GESTION	<ul style="list-style-type: none">▪ Calcul du coût de revient▪ Les différents statuts juridiques des sociétés▪ Marge et Prix de Vente▪ Régime d'imposition▪ Formalités déclaratives
SECURITE	Rappels concernant la sécurité routière <ul style="list-style-type: none">▪ Le permis à points▪ Code de la route▪ L'Eco-conduite
ANGLAIS	<ul style="list-style-type: none">▪ Remise à niveau et pratique de l'anglais indispensable à notre métier▪ Mises en situation en anglais
LANGUE FRANCAISE	Il s'agit de comprendre un texte dans son ensemble et des expressions de la langue française. Vous étudierez dans ce module des textes de français et en déterminerez le sens et l'explication
Matières Spécifiques	
COMPETENCES SPECIFIQUES TAXI	<ul style="list-style-type: none">▪ Appliquer les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)▪ Comprendre la réglementation relative à la taxe de stationnement.
CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET REGLEMENTATION LOCALE	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;▪ Comprendre réglementation locale en vigueur

MODALITES D'EVALUATION

- Un examen blanc aura lieu à chaque fin de semaine (avec correction en salle) afin de suivre votre niveau de compréhension et les points à améliorer (ou pas)
- Il y aura par la suite une évaluation finale sous forme de QCM reprenant l'ensemble des modules